

M. Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères
et européennes
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Paris, le 27 mars 2008

Monique CERISIER ben GUIGA A l'attention de M. Philippe Etienne, Directeur de Cabinet

*Sénatrice représentant les Français
établis hors de France*

Monsieur le Ministre,

*Vice-Présidente de la Commission
des Affaires étrangères, de la
Défense et des Forces armées*

*Présidente du Groupe d'information
et de contacts
France – Territoires palestiniens*

J'attire votre attention sur la crise sociale qui sévit au CFCC du Caire depuis le licenciement de 8 agents égyptiens recrutés locaux. Je m'inquiète des conditions dans lesquelles ces licenciements ont été effectués. En ma qualité de parlementaire, rapporteur pour avis du budget de l'Action culturelle extérieure, je demande qu'une mission d'inspection soit envisagée au Caire. Je demande qu'elle enquête sur la légalité de ces licenciements, les méthodes employées par la hiérarchie du CFCC et sur l'intérêt d'une telle opération au regard de la gestion du CFCC et de la diplomatie de la France en Egypte.

1. La légalité des licenciements au regard de la législation égyptienne.

Sous couverts de licenciements individuels, c'est un licenciement collectif qui a été décidé. On a parlé de « licenciement économique » puis de « licenciement pour restructuration ». De quoi s'agit-il en réalité ? Les personnels licenciés, faute de passage préalable devant la commission paritaire prévue en droit égyptien, ne sont-ils pas fondés à porter plainte devant le tribunal égyptien concerné ?

2. Les méthodes.

Après 3 mois d'un « dialogue social » beaucoup trop vague, qui ne laissait pas prévoir des licenciements « secs », les agents concernés ont dû choisir entre le licenciement et la démission en donnant leur réponse dans les 24 h. Quand ils ont refusé de donner leur démission, ils ont été immédiatement mis à pied avec interdiction de se présenter sur leur lieu de travail. Aucune faute professionnelle ne leur a pourtant été reprochée. Il me semble aussi qu'il y a eu une certaine cruauté par exemple à réaffecter une recrutée locale dans un nouveau service quelques semaines avant de la licencier ou à donner son congé à une conseillère pédagogique après 20 ans de service, alors qu'elle était à deux ans de la retraite.

...///...

3. Les licenciements dans le cadre du CFCC.

La justification financière des licenciements ne tient pas si on compare les économies effectuées aux dépenses de fonctionnement parfois aberrantes du CCCF et à l'échelle des rémunérations. Après une affaire de corruption liée à une société de nettoyage prestataire de service et dont certains des agents licenciés sont des témoins gênants, est-il vrai qu'on a passé le marché avec une société dont les tarifs représentaient plus du double d'autres offres ? Les achats de matériels, les marchés sur les travaux immobiliers sont-ils effectués dans les conditions les plus favorables par le CFCC ? Quel est le montant annuel de l'économie ainsi réalisée ? Correspond-elle aux 11% de baisse du budget alloué au CFCC en 2008 ? S'il y a un excédent, vers quelles actions sera-t-il redirigé ?

Par qui et à quel niveau de salaire seront remplacés, sous d'autres dénominations, certains agents aujourd'hui licenciés, informaticien, technicien, intendant par exemple ?

Je rappelle qu'il n'a pas encore été tiré de conséquences définitives de la RGPP. Les personnels recrutés locaux ne sont pas intégrés dans le plafond d'emploi du ministère des Affaires étrangères. Alors, pour quelles véritables raisons procède-t-on au Caire et dans de telles conditions à cette série de licenciements ?

Il ne suffit pas de faire des discours sur le rôle de la France au Moyen-Orient. Il faut aussi, qu'en pratique, les fonctionnaires français en poste agissent avec justice, respect, humanité envers les personnels locaux. « C'est en Méditerranée que tout se joue et que nous devons surmonter toutes les haines pour laisser la place à un grand rêve de paix et de civilisation » a affirmé le Président de la République il y a moins d'un an, le 6 mai 2007. De telles phrases ne sont que rhétoriques si une brutalité morale teintée de mépris préside aux relations professionnelles entre tels fonctionnaires français employeurs et des agents égyptiens au CFCC du Caire.

Par ailleurs, cette affaire a un caractère d'exemplarité aux yeux des recrutés locaux, étrangers et français, sur lesquels reposent largement l'action de la France à l'étranger et, tout particulièrement, la diplomatie culturelle.

Pour toutes ces raisons, je vous serais vivement reconnaissante de bien vouloir faire examiner attentivement ces faits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Monique Cerisier ben Guiga